

COMPTE-RENDU DE

Conseil de quartier du Village / Val Roger

ORGANISATEUR

LIEU

Ville de Villiers le Bel

Chanzy

☛ Monsieur BOULAY présente les élus ainsi que les missions qui lui sont confiées.

☛ La nouvelle charte des conseils de quartier, présentant les objectifs, la constitution et le fonctionnement des conseils, est présentée.

☛ Le comité de pilotage, dont le rôle est de préparer et d'animer les réunions du conseil de quartier, est composé de 6 personnes, réparties en 2 collèges : 1 collège d'élus et 1 collège de représentants du quartier.

L'objet de la présente réunion est de procéder aux élections des membres du deuxième collège, dont les résultats sont les suivants :

- Mme BOULAY C : représentante associative : 01 39 92 21 12
- Mr BAYE : habitant : 52 bis, rue de Paris : 01 39 90 19 11
- Mr HULJACK : habitant (Président) : 01 39 90 03 02
- Mme ODDOU : habitante : 06 86 20 37 69

Les représentants d'habitants élus ont donné leur accord pour transmettre leurs coordonnées à l'ensemble des participants du Conseil de Quartier.

☛ Monsieur BONNARD présente les travaux de l'église après un rappel historique.

La réception des travaux est prévue le 11 juillet 2008, dont le coût total est de 1,5 millions d'euros dont 600 000 euros à la charge de la Ville.

Une autre tranche de travaux est prévue concernant :

- Le sol et le chauffage,
- Le clos et les couverts,
- Les aménagements piétons autour prenant en compte la réhabilitation de l'école Saint Didier.

Plusieurs questions sont posées par les habitants présents :

- N'y a-t-il pas de risques à ouvrir l'église avant la réfection de la toiture ?

Réponse : L'architecte en chef des monuments historiques (Monsieur LABLAUDE) estime que non.

- Quand est prévue la réouverture de l'église ?

Réponse : Normalement en décembre 2009.

- Comment valoriser cet édifice ?

Réponse : Monsieur LABLAUDE doit nous faire une proposition.

- La remontée des cloches sera-t-elle publique ?

Réponse : Non car c'est trop périlleux.

- Les cloches vont-elles sonner ?

Réponse : La réponse n'est pas connue à ce jour.

- Le pavage de l'église sera-t-il refait ?

Réponse : Il sera pensé dans le cadre d'un projet cohérent.

- Quand commencent les travaux de l'école Saint Didier ?

Réponse : En juillet 2008 jusqu'en 2011.

- Combien y aura t-il d'élèves à terme ?

Réponse : 600 élèves.

☛ La démarche du questionnaire concernant le projet d'Atelier Santé Ville est présentée par Madame MACEIRA ainsi que le diagnostic réalisé par le RIR.

Une question est posée sur la garantie de la confidentialité. Le questionnaire sera anonyme mais les personnes qui le souhaitent pourront continuer à s'inscrire dans une démarche de travail collectif.

☛ Monsieur MAQUIN présente les travaux réalisés sur l'école provisoire Louis Juvet et les financements obtenus : 80% par la Région, 10% par le Conseil Général et 10% par la Ville.

La démarche pour la reconstruction de l'école définitive est également évoquée. Le projet prévoit 6 classes ainsi que la restauration scolaire pour les enfants de Louis Juvet, Marie Curie et Jean Macé.

Il représente un coût de 5 millions d'euros, pour lesquels les financements se répartissent comme suit : 30% de l'Etat, 50% de l'ANRU, 16% du Conseil Général et 4% du Conseil Régional.

L'ouverture de cette école est envisagée pour septembre 2010.

Une question est posée sur l'emploi dans le cadre de ces travaux. Il s'avère que 5% des heures travaillées doivent être consacrées à l'insertion.

Monsieur MAQUIN remercie les parents qui ont organisé la journée de solidarité du 24 mai 2008 en faveur de l'école et du centre de loisirs Louis Juvet.

☛ Monsieur BONNARD évoque le projet de la bibliothèque provisoire, dont les locaux de 350 m2 seront présentés au public en septembre 2008. A terme, il est prévu un équipement de 1 500 m2 pour le secteur du PLM/DLM/Village/Val Roger.

Pour information, une superficie de 3000 m2 est dédiée à la lecture publique sur le territoire de Val de France contre 9 000 m2 pour la moyenne nationale.

La carte unique d'accès à la lecture sur le territoire de Val de France existe déjà.

Il est à noter par ailleurs que certains livres ne seront pas renouvelés.

Le coût total de la bibliothèque provisoire s'élève à 1,5 millions d'euros financés par l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional. Le coût du fonds documentaire est de 540 000 euros financés par le Conseil Général à hauteur de 50 000 euros, le Ministère de la Culture à hauteur de 30 000 euros et la Fondation Aéroports de Paris à hauteur de 50 000 euros.

Monsieur BONNARD remercie les personnes qui ont donné des livres.

☛ Monsieur BONNARD aborde ensuite le Plan Local de l'Urbanisme du Val Roger.

Suite à différentes demandes, de nouvelles zones constructibles ont été permises au Val Roger sous réserve de viabilisation. Le règlement adopté est le règlement UG, développant la possibilité de pavillons.

La demande de réduction de la construction sur des petites parcelles a été refusée par l'Etat.

La partie haute du Val Roger est en zone C du Plan d'Exposition au Bruit, d'où l'impossibilité de flux de populations nouvelles.

Il est évoqué un problème de découpage sur une parcelle avec deux permis de construire accordés.

La pétition n'a pas abouti car les règles ont été appliquées.

La Préfecture a été interpellée et la partition ne peut plus dépasser deux terrains.

Il est proposé de réviser le PLU en l'analysant plus précisément en créant un groupe de travail sur cette thématique dans le cadre du Conseil de Quartier. Les membres souhaitant s'y investir sont les suivants : Mme SERRES, Mme ODDOU, Mr LOTERIE, Mr BOULAY.

☛ D'autres questions sont posées par les habitants :

- Le conseil de quartier sera t-il doté d'un budget de fonctionnement ?

Réponse : Les élus l'envisagent

- Il est évoqué le problème de la circulation dans le chemin de Margot.

Réponse : Un travail est à réaliser collégialement. Monsieur BONNARD expose les négociations engagées avec l'aménageur dans le cadre de la rue du Val Roger.

- Qu'en est-il de la RD 316 ?

Réponse : Monsieur MAQUIN explique le déroulé des travaux, qui commenceront en août 2008 pour 6 mois et qui prévoient notamment

la réfection de l'intégralité de l'éclairage public, à la charge de la Ville.

- La piste cyclable est-elle séparée de la route ?

Réponse : oui et les plans sont à la disposition de tous.

- La question envoyée par mail par Monsieur QUESNEY relative au commissariat est abordée.

Il est précisé que cet établissement est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les effectifs sont les suivants : 31 policiers affectés spécifiquement pour Villiers le Bel et 28 personnes pour la sûreté départementale et les services spéciaux. Il est à noter également que 7 policiers municipaux interviennent sur la commune du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 18h00.

A partir du 1^{er} trimestre 2009, une unité territoriale sera déployée.

La répartition des rôles entre la Police Nationale et la Police Municipale est connue de chacun.

Il est nécessaire de diffuser l'information de l'ouverture du commissariat au public. Un problème de diffusion du « Villiers le bel info » est évoqué dans ce cadre au niveau du chemin de Margot.

- Où la Sécurité Sociale va t-elle s'implanter ?

Réponse : La CPAM cherche actuellement des locaux d'accueil.

- Comment remédier au problème de la saleté dans le Village ? Le commerce se dégrade et l'organisation des travaux est anarchique et pose des problèmes de sécurité...

Réponse : Monsieur MAQUIN informe que des choses sont à revoir au niveau des travaux et propose de présenter les cycles de balayage lors d'un prochain conseil de quartier.

- Une question est posée sur la déchetterie.

Réponse : Ce service est présenté à la demande des présents. Son ouverture est prévue le 14 juillet 2008.

- Des panneaux de sens interdits sont-ils possibles au niveau de l'allée de la Ferme Queue afin d'empêcher les gens de rouler vite ?

- Le stationnement des jeunes sur les plots autour du collège empêche la visibilité.

- Une information est donnée sur le carrefour de la sortie d'Ecouen qui va être transformé en rond-point.

Suites à donner